



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article311>

Tract distribué le 7 septembre à Guéret

- Cercles locaux - Guéret (23) -



La dette publique, une affaire rentable ! À qui profite-t-elle ?

« Il fut un temps où le rôle de la Banque de France était de financer le Trésor Public, c'est-à-dire de créer la monnaie nécessaire au développement du pays (écoles, routes, hôpitaux, ponts, ports, etc.). **Mais depuis 1973, la Banque de France a abandonné son rôle de service public et l'État a ainsi transféré son droit régalien de création monétaire sur le système bancaire privé...qui prête, mais avec intérêt !** Ainsi entre le début des années 1980 et la fin 2006, nous avons payé 1142 milliards d'euros d'intérêts, soit plus que le montant de la dette que l'État a contracté dans la même période, soit 913 milliards. En d'autres termes, si nous n'avions pas eu à payer ces 1142 milliards d'intérêts, nous n'aurions pas eu à emprunter 913 milliards d'euros, et nous aurions pu également rembourser les 229 milliards d'euros de dette publique de 1980. **La dette n'existe que parce que nous empruntons à des investisseurs institutionnels (assurances, banques, etc) qui s'engraissent sur notre dos !** » [1]

Le banquier Michel Pébereau, actuellement patron le plus influent de France, était conseiller technique auprès du ministre de l'économie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing, lors de la promulgation de la loi déterminante du 3 janvier 1973.

Bientôt le marché transatlantique ? Mais où va-t-on ?

En avril 2006, la commission du commerce international du Parlement européen a proposé la mise en place d'un « **marché transatlantique libre d'entraves** » à l'horizon 2015. En avril 2007, on apprenait la création d'un **Conseil économique transatlantique**.

Dans la résolution du 26 mars 2009 du Parlement européen, on peut lire les passages suivants : « *estime que le nouvel accord devrait créer un organe de consultation et de coordination systématiques de haut niveau pour la politique étrangère et de sécurité ; ... ; suggère que ce mécanisme soit nommé le **Conseil politique transatlantique** ; ... ; se félicite de la décision du Conseil européen de décembre 2008 de renforcer le partenariat stratégique entre **l'Union européenne et l'OTAN** ».*

Lors de son séjour aux U.S.A. en avril dernier, Jerzy Buzek, le président du Parlement européen, a inauguré le bureau de liaison du Parlement européen avec le Congrès, première marche vers la création d'une **Assemblée transatlantique**.

Le 6 juillet dernier, le groupe PPE du Parlement européen, a de nouveau appelé à la mise en place d'un marché transatlantique.

Recevant le prix Charlemagne en 1950, **le comte Richard Nikolaus de Coudenhove-Kalergi**, l'un des « pères » fondateurs de la construction « européenne », a évoqué dans son discours un nouvel Empire mondial, mais aussi **l'Union atlantique...**

Informations données par l'**Association pour une Constituante**.

Site internet : <http://www.pouruneconstituante.fr/>

Contactez le cercle local de Guéret :

- ▶ par courrier : M. John Groleau, B.P. n°9, 23 000 St Feyre ;
- ▶ par e-mail : cercle.gueret@laposte.net ;
- ▶ par téléphone : 06 31 87 37 32

[1] Extrait de la note de lecture n°28 du groupe République ! : <http://www.le-groupe-republique.fr/>